TUTORIEL SIMPLIFIÉ DE DÉPÔT AAP 2027

Je dépose mon dossier en ligne sur **saoneetloire.fr**

1 • AVANT DE CANDIDATER

Je m'assure de la maturité de mon projet et de disposer de toutes les informations relatives à celui-ci

LES BONS RÉFLEXES

1. **En amont, s'entourer de toutes les compétences nécessaires et des soutiens en ingénierie disponibles,** en premier lieu auprès du Département et de ses services (dont ingénierie de premier niveau), de l'ATD et du CAUE.
   Pour certains projets, un contact préalable avec les services départementaux est même obligatoire (Cf. Règlement AAP 2027)
2. **S'assurer du contexte règlementaire du projet** (respect des normes et règlementations, conformité avec les compétences de la collectivité, propriété foncière des lieux et bâtiments concernés, …)
3. **Vérifier que le projet est prêt à être lancé** (maître d'œuvre recruté, étude préalables réalisées, autorisations nécessaires obtenues, disposition d'un APD/DCE, …)
4. **Prendre connaissance du règlement de l'Appel à Projets Territoires 2027** et sélectionner la fiche adaptée à votre projet (ex : 2.21)
5. **Rassembler les pièces nécessaires au dépôt du dossier sous format numérique :**
   - Des pièces communes (cf. conditions générales) :
     > Descriptif du projet (dont son calendrier prévisionnel)
     > Plan de financement
     > Devis détaillé(s) des entreprises ou estimatif de l'avant-projet détaillé (APD)
     > Plans avant travaux (cahier des charges pour les études)
     > Courrier de sollicitation du Maire/Président ou délibération correspondante
   - Des pièces spécifiques (Cf. fiche concernée)
6. **Avoir le tutoriel à portée de main**

IMPORTANT !
La délibération sera nécessaire en cas de demande d'avance et pour le paiement du solde

Bien préparé, le dépôt ne vous prendra que quelques minutes !

2 • POUR DÉPOSER EN LIGNE MON DOSSIER

JE ME CONNECTE SUR saoneetloire.fr

1. **J'ai déjà un compte** (créé antérieurement pour autre dispositif) :
   Je me connecte avec mes identifiants (adresse mail et mot de passe)
2. **Je n'ai pas encore de compte :**
   J'en crée un en quelques clics en ayant sous la main le numéro de SIRET de la collectivité et son IBAN

RAPPEL : possibilité pour toutes communes et tous les EPCI de déposer au maximum 2 dossiers, dont l'un au moins « stockage eau »

C'EST PARTI !

JE DÉPOSE MON DOSSIER

Pas de compte

Création du compte en ligne

Compte existant

Accès au dépôt : Laissez-vous guider !
Vous allez être invité à déposer successivement les pièces communes et spécifiques obligatoires au dépôt après avoir choisi un intitulé pour votre projet et l'avoir décrit (présentation, contexte, objectifs, calendrier, coût et plan de financement)

NE PAS OUBLIER

BIEN VÉRIFIER

1. Les pièces comportant un astérisque « * » sont à intégrer jusqu'au **31/12/2026, date butoir pour transmettre votre dossier.**
2. Les champs proposés sont sous forme de saisie libre, choix dans une liste, choix oui/non, date, montant ou numérique (avec ou sans décimales)
3. **Tout champ marqué d'un astérisque rouge (*) est à compléter obligatoirement.** Vous ne pourrez pas continuer votre demande et transmettre votre dossier sans ces informations/pièces
4. **La demande peut se faire en plusieurs temps.** Le bouton « Enregistrer » vous permet de sauvegarder les éléments saisis et de revenir plus tard finaliser votre demande
5. **À tout moment de la saisie, vous pouvez revenir en arrière avec l'onglet « Précédent »**
6. **La demande ne pourra être transmise qu'une fois toutes les informations obligatoires (*) renseignées et toutes les pièces déposées**

ET POUR TERMINER LE DÉPÔT

EN FIN DE DÉPÔT

Bien attendre que la roue tourne et cliquer sur « TERMINER »

RÉCAPITULATIF DE LA DEMANDE

Attestation sur l'honneur des informations fournies

TRANSMETTRE SA DEMANDE

IMPORTANT !
Un numéro est attribué au dossier : bien le noter

CONFIRMATION DE LA TRANSMISSION

Je reçois un accusé de dépôt :
mon dossier est bien transmis !

3• ET APRÈS, POUR SUIVRE MA DEMANDE ET MON PROJET

Avec mon n° de dossier, je continue à utiliser saoneetloire.fr pour échanger avec le Département

BIEN VÉRIFIER

1. **Être attentif aux messages d'information et aux demandes de complément qui vous parviennent via saoneetloire.fr**, et ce à partir du moment du dépôt jusqu'à la décision des instances délibérantes du Département sur votre projet
2. **Apporter dans les meilleurs délais possibles une réponse complète aux demandes formulées :** cela permettra une instruction optimale de votre dossier
3. **Utiliser exclusivement la plateforme saoneetloire.fr pour adresser des éléments (documents complémentaires, pièces corrigées…) aux services instructeurs :** c'est la garantie de leur bonne transmission et réception
4. **Ne pas hésiter à continuer à échanger par téléphone de vive voix avec vos interlocuteurs techniques du Département :** ils restent disponibles et à votre écoute pour répondre à vos questions

Votre projet a pu être retenu par le Département : félicitations !
Le suivi et la mise en œuvre du soutien financier apporté se poursuit sur saoneetloire.fr

MOBILISER L'AIDE ATTRIBUÉE

Pour solliciter le versement d'acomptes ou du solde, rendez-vous toujours sur saoneetloire.fr avec votre n° de dossier !

LES BONS RÉFLEXES

1. **Bien se reporter à la fiche du règlement de l'AAP 2027 ainsi qu'aux conditions générales énoncées dans ce dernier afin de vérifier les pièces et justificatifs à fournir** à l'appui des demandes d'acompte/de solde
2. **Continuer à utiliser la plateforme saoneetloire.fr** pour déposer ces demandes
3. **Être attentif au respect des différentes dates et délais indiqués dans le règlement de l'AAP 2027** vis-à-vis de la durée de validité de l'aide attribuée, …

Besoin d'aide ?

Ayez le réflexe « Tutoriel »
Disponible ici, c'est le pas à pas sur lequel vous appuyer durant le dépôt de votre dossier

Sans oublier les ressources disponibles en ligne
Rendez-vous sur le site internet du Département

Pour toute question technique sur le dispositif relatif à la fiche choisie
Les coordonnées de la direction pouvant vous accompagner sont notées au bas de chaque fiche

Pour tout autre question ou difficulté pour déposer
contacter le le 03 85 39 56 72 ou dipahe@saoneetloire71.fr